

HIVER 2014



MON FÉMININ,



ÇA M'APPARTIENT



LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL CONCERNE TOUT
LE MONDE. METTONS-Y FIN EN BRISANT LE SILENCE.

TRAÇONS ■ LES ■ LIMITES.CA

LETTRE DE L'ÉQUIPE D'ÉDITION !

La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) — l'organisme porte-parole des 25 000 jeunes qui fréquentent une des 97 écoles secondaires de langue française en Ontario — lance *Mon féminin, ça m'appartient*, un zine destiné aux filles, rempli de renseignements et de ressources portant sur l'affirmation de soi, ainsi que l'abolition de la violence faite aux filles et aux femmes.

Mon féminin, ça m'appartient est produit dans le cadre de la campagne provinciale *Traçons les limites*, dont la FESFO est partenaire. *Traçons-les-limites* est une campagne interactive et dynamique qui vise à engager les ontariennes et les ontariens dans un dialogue sur la violence à caractère sexuel. La campagne veut défaire les mythes sur la violence à caractère sexuel et informer l'entourage sur les façons d'intervenir efficacement et en toute sécurité. Nous espérons que *Traçons-les-limites* réussira à sensibiliser les Ontariennes et les Ontariens à la violence à caractère sexuel et à en reconnaître les différentes formes et les encouragera à promouvoir le changement. (tracons-les-limites.ca)

Le thème de la violence faite aux filles et aux femmes est souvent abordé. Toutefois, il peut être difficile de trouver des informations et des ressources en français. Suite à la demande du Conseil de représentation 2013-2014, ainsi que la membriété de la FESFO, la Fédération crée un zine spécifique aux jeunes filles. Pour de plus amples informations, n'hésite pas à visiter le www.fesfo.ca/fascicules.

— *l'équipe d'édition 2014*

GLOSSAIRE

AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL : Insister, intimider ou utiliser la force physique pour forcer une personne à subir des attouchements ou avoir des relations à caractère sexuel contre sa volonté et sans son consentement.

ALLIÉ·E : Personne qui, sans être membre d'un groupe (en général marginalisé), appuie et soutient activement ce groupe en intervenant contre l'oppression que ses membres connaissent. (voir p. 11)

CONSENTEMENT : L'accord d'une personne à une activité sexuelle, manifesté de façon volontaire. Pour être valide, il doit être clair et il doit être donné par la personne qui participe à l'activité sexuelle. (voir les pages 3 et 4)

CULTURE DU VIOL : Une culture qui a tendance à blâmer une victime d'agression à caractère sexuel en raison de ses choix et comportements (vêtements, consommation d'alcool ou de drogue, choix de carrière, etc.).

FÉMINITÉ : Des traits physiques et psychologiques qui sont déterminés par la culture ou la société et qui sont associés au sexe « fille » et « femme ».

HARCÈLEMENT : Une conduite vexante se manifestant par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés. Ou encore, une conduite qui est de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique de la personne et qui crée un climat de travail ou d'études intimidant ou hostile pour une personne ou un groupe de personnes.

OPPRESSION : Résultat de la fusion de la discrimination institutionnelle et systémique et des préjugés personnels et sociaux dans un réseau complexe de relations et de structures qui fondent la plupart des aspects de la vie dans notre société.

PRIVILÈGE : Un ensemble invisible de biens non mérités par un groupe social dominant (par exemple : les hommes blancs). Un membre de ce groupe dominant bénéficie de ces avantages quotidiennement et souvent inconsciemment.

VIOLENCE : Forme d'abus de pouvoir afin de dominer une autre personne. Elle peut prendre plusieurs formes, ex. : physique, sexuelle, ou psychologique et émotionnelle.

LE CONSENTEMENT

Le consentement permet de déterminer si la personne a autorisé de plein gré l'activité sexuelle. Il est donc fondamental pour différencier un acte sexuel d'une agression sexuelle. Une activité sexuelle devient une agression sexuelle dès qu'il n'y a pas de consentement.

Le consentement doit être présent tout au long de l'activité sexuelle : tu peux décider à tout moment d'y mettre fin. Si ton/ta partenaire ne t'écoute pas, il y a agression à caractère sexuel.

Tu consens à une activité sexuelle lorsque tu acceptes de ton plein gré, donc sans y être soumis.e par force ou contrainte. Tu peux exprimer ton consentement par des mots (p. ex : « OK », « oui », « ça me tente ») ou des gestes (p. ex : hocher de la tête, embrasser, caresser).

Le consentement doit être exprimé à chaque fois qu'une relation sexuelle est proposée. Ce n'est pas parce qu'une personne a consenti une fois à une relation sexuelle que son consentement sera automatique à l'avenir. Le consentement doit toujours être présent, dans un couple ou non. Être en couple n'implique jamais un droit sur le corps et la sexualité de son ou sa partenaire.

Consentir à une pratique sexuelle ne veut pas dire accepter toutes les pratiques sexuelles. Il faut obtenir le consentement de l'autre quand on veut essayer quelque chose de nouveau.

Selon le Code criminel canadien, la personne qui entreprend l'activité sexuelle doit toujours demander à l'autre si elle veut y participer. Toi seule peut donner ton consentement à une activité sexuelle. Une autre personne ne peut pas y consentir à ta place.

Lorsqu'on parle de consentement, il y a trois éléments importants à prendre en considération :

- ▷ Le consentement est direct et libre : c'est un choix personnel et non manipulé.
- ▷ La personne a la capacité de donner son consentement.
- ▷ La personne a l'âge requis pour donner son consentement. ¹

L'ÂGE DE CONSENTEMENT :

L'âge de consentement est l'âge auquel une jeune personne peut légalement donner son consentement à des activités sexuelles. L'âge de consentement s'applique à tous les gestes sexuels, que ce soit un contact sexuel ou une relation sexuelle. Depuis 2008, l'âge de consentement est fixé à 16 ans.

1

« L'agression sexuelle et le Code criminel du Canada » p. 6 AOcVF (février 2013) www.traçons-les-limites

IL N'Y A PAS CONSENTEMENT, DONC IL Y A VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL, QUAND :

- ▷ La personne exprime un refus. Le refus peut être exprimé par des mots (« non », « je ne veux pas », « ça ne me tente pas », « je ne me sens pas bien », « je ne suis pas prête »...), des gestes ou des comportements (repousser l'autre, se débattre, s'éloigner, être figé.e, pleurer...). Le refus peut être exprimé avant l'acte ou au cours de l'acte.
- ▷ L'agresseur utilise l'intimidation, la manipulation, la menace, la force ou la violence pour contraindre la victime.
- ▷ L'agresseur abuse de sa position de pouvoir, d'autorité ou de confiance pour imposer des contacts de nature sexuelle.
- ▷ Le consentement est donné par une autre personne que celle visée par l'acte (un parent, un frère ou une sœur, le conjoint...).
- ▷ La personne est incapable de consentir à l'acte sexuel. Plusieurs circonstances font qu'une personne ne peut pas consentir à une activité sexuelle :
 - * La personne a consommé trop d'alcool ou de drogue, de son plein gré ou à son insu, et n'a plus conscience de ses actes. Il faut noter que la loi prévoit qu'une personne accusée d'agression sexuelle ne peut pas se défendre en disant qu'elle avait trop bu ou pris de la drogue. Cette personne sera quand même accusée d'avoir commis un acte criminel. Un affaiblissement volontaire de sa capacité de juger n'est jamais un moyen de défense.
 - * La personne dort ou est inconsciente.
 - * La personne a une limitation fonctionnelle (une maladie mentale ou une déficience intellectuelle) l'empêchant de comprendre pleinement les actes sexuels.

* « Guide d'utilisation - 2012 », Chapitre 1, section 2, Campagne traçons-les-limites traconsleslimites.ca



LA FÉMINITÉ : C'EST QUOI? C'EST COMMENT?

Il y a plusieurs idées qui veulent définir ce qu'est « une fille ». Souvent, ces idées sont préconçues et véhiculées par des adultes, la télévision, les annonces publicitaires, les magazines de mode et la musique. Les filles et les femmes sont souvent représentées comme ceci :



LONGS CHEVEUX // COMPORTEMENTS SÉDUCTEURS

MAQUILLAGE // ÉMOTIONNELLE // BAVARDAGE ENTRE AMI.E.S

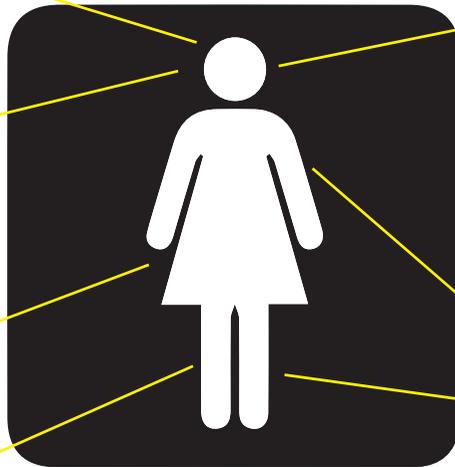
PENSE À L'AMOUR

VÊTEMENTS FLEURIS // DES ROBES, DES JUPES // TAILLE ET POIDS DÉFINIS PAR LES MAGAZINES

PLUS FAIBLES QUE LES GARS // PORTENT DES SACOCHES // NE PENSENT QU'À DÉPENSER LEUR ARGENT// MAGASINAGE

DEVOIR DE TÂCHES MÉNAGÈRES

GENTILLE



Nous t'invitons à toujours être critique des images qui nous sont projetées.

LA FÉMINITÉ : MYTHES ET RÉALITÉS SUR LA FÉMINITÉ

Il est important de noter qu'il est impossible de définir une personne de « vraie » basé sur ses caractères et ses comportements. Nous sommes tous et toutes humain.e.s et différent.e.s. Peu importe tes intérêts, tes désirs ou tes objectifs, sache que toi seule es capable de définir ta personne.

VOICI QUELQUES MYTHES COMMUNS ET LEUR RÉALITÉ :

MYTHES	RÉALITÉS
LES SPORTS À CONTACT PHYSIQUE SONT RÉSERVÉS AUX GARS.	Il y a plusieurs sports ayant du contact physique qui sont dominés par les filles. Entre autres, le Roller-Derby connaît maintenant de très grands succès, ayant plusieurs ligues à travers le monde.
UNE FILLE QUI S'HABILLE DE MANIÈRE DITE « SUGGESTIVE » RECHERCHE DE L'ATTENTION ET DE CE FAIT EST RESPONSABLE, SI ELLE SUBIT UNE AGRESSION.	La culture du viol est très présente dans notre société et blâme souvent les victimes. Il est important de se rappeler que peu importe la manière dont une fille s'habille ou se comporte, elle n'est jamais responsable de l'agression qu'elle a subie.
UNE FILLE QUI DÉTIENT DES COMPORTEMENTS SIMILAIRES AUX GARÇONS EST UNE LESBIENNE.	Il existe plusieurs orientations sexuelles et ce n'est pas juste de discriminer une personne basé sur son comportement et ses intérêts. Dans tous les cas, l'orientation sexuelle est quelque chose qui concerne la personne en question et son identité.
SI UNE FILLE SE FÂCHE, C'EST POUR DES RAISONS INVALABLES ET PARCE QU'ELLE A SES RÈGLES.	Certes, il est vrai que les règles peuvent influencer l'humeur d'une personne. Avec le changement d'hormones, plusieurs personnes subissent différents changements, tel que leurs humeur, leurs habitudes de nutrition, l'apparition de boutons etc.. Il faut se rappeler que ce ne sont pas seulement les filles qui ont des changements d'hormones, les gars aussi. La société attend des filles qu'elles soient gentilles et polies et qu'elles ne se mettent pas en colère, mais une fille a autant le droit qu'un garçon d'être fâchée. Dire que c'est seulement parce qu'elles ont leurs règles implique qu'elles n'ont pas le droit d'avoir des émotions et sont seulement soumises à leurs hormones.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES : LE 8 MARS

Le 8 mars est consacré à remarquer et célébrer les femmes dans tous les pays. En 2014, plusieurs pays ne reconnaissent pas l'importance de l'égalité des sexes, notamment les droits des femmes. Au Canada, nous célébrons quelques victoires, tel que le droit de vote et le droit au travail. Toutefois, il y a toujours du pain sur la planche afin d'atteindre l'équité totale des sexes et genres (p. ex : l'équité salariale, l'accès égal sur le marché du travail, l'élimination de la violence faite aux femmes, etc.). Il est important de continuer notre cheminement vers un monde égalitaire et sans violence, peu importe son sexe et son genre.

LE SAVAIS-TU ?

L'IDÉE DE TENIR UNE JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES EST NÉE D'UN MOUVEMENT DE LONGUE HALEINE POUR LA PARTICIPATION ÉGALE DES FEMMES À LA SOCIÉTÉ. CHAQUE ANNÉE À CETTE DATE, LES CANADIENNES ET LES CANADIENS PRENNENT PART À UNE CÉLÉBRATION MONDIALE DES FEMMES ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'ÉGALITÉ DES SEXES.

(voir les réponses à la page 13)

VOICI UN PETIT QUESTIONNAIRE POUR VOUS FAMILIARISER AVEC L'HISTOIRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES.

1. Quand a-t-on célébré la première Journée internationale des femmes ?

- a. Le 19 mars 1911
- b. Le 19 mars 1927
- c. Le 19 mars 1946
- d. Le 19 mars 1978

2. Quels pays ont été les premiers à célébrer la Journée internationale des femmes ?

- a. Canada, É.-U., Australie et Suisse
- b. Danemark, Autriche, Allemagne et Suisse
- c. France, Italie, Portugal et Espagne
- d. Chine, Cambodge, Russie et Ukraine

3. Selon les données autodéclarées, quel pourcentage des femmes ayant été victimes d'un crime violent en 2009 l'a signalé à la police ?

- a) 72%
- b) 56%
- c) 33%
- d) 24%

4. Quel pourcentage des victimes d'agressions sexuelles sont des femmes ?

- a) 87%
- b) 63%
- c) 47%
- d) 26%

5. Vrai ou faux:

Les femmes sont le plus souvent victimes de violence de la part d'une personne qu'elles connaissent.

6. Vrai ou faux :

Au fil des années, la FESFO a créé plusieurs fascicules portant sur la violence faite aux filles et aux femmes ?

7. Vrai ou faux

« Affirmation de soi », l'atelier destiné aux filles de la 9e à la 12e année, est l'atelier de sensibilisation le plus ancien (de plus longue date) de la FESFO ?

Référence : <http://www.cfc-swc.gc.ca/commemoration/iwd-jif/know-saviez-fra.html>



POUR CHAQUE FILLE...

Pour chaque fille qui est écoeuvée de paraître faible quand elle est forte, il y a un gars qui est écoeuvé de paraître fort quand il se sent vulnérable.

Pour chaque gars qui doit supporter le fardeau des attentes selon lesquelles il doit tout savoir, il y a une fille qui voudrait qu'on se fie à son intelligence.

Pour chaque fille qui en a assez d'être vue comme trop sensible, il y a un gars qui a peur d'être trop doux, de pleurer.

Pour chaque gars pour qui la compétition est la seule façon de prouver sa masculinité, il y a une fille qui se fait reprocher de ne pas être féminine parce qu'elle aime la compétition.

Pour chaque fille qui jette son « E-Z-Bake Oven », il y a un gars qui en voudrait un. Pour chaque gars qui tente d'ignorer les publicités voulant contrôler ses désirs, il y a une fille qui doit faire face à une industrie publicitaire qui attaque son estime de soi.

Pour chaque fille qui prend un pas vers sa libération, il y a un gars pour qui le trajet vers la liberté est un peu plus facile.



LA CHARTE DES DROITS DES ÉLÈVES FRANCO-ONTARIENNES

Cette charte a été créée le mercredi 4 novembre, 2004 par la délégation jeunesse des États généraux portant sur le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes.

- ▷ *Entendu que la jeunesse franco-ontarienne est membre intégrante de notre communauté;*
- ▷ *Étant donné que la jeunesse franco-ontarienne croit dans les principes de la justice sociale;*
- ▷ *Attendu que la délégation jeunesse participant aux États généraux sur le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes a adoptée une approche féministe, constructive et progressive face à son rôle dans le cadre de l'événement;*

Considérant que la jeunesse franco-ontarienne est la nouvelle génération; la présente charte assure que :

J'ai le droit :

- I. à l'égalité;
- II. d'être respectée;
- III. d'être: de m'habiller comme je veux, de danser, de rire, de parler, de bouger, de manger, de chanter, de jouer, de penser à moi...
- IV. d'exprimer mes sentiments, mes idées, mes opinions et mes valeurs;
- V. à un milieu de vie ouvert et diversifié dans lequel je ne suis pas jugée ou menacée, où je suis respectée, en sécurité et à l'aise;
- VI. d'avoir accès à un curriculum diversifié, ouvert sur le monde, ouvert sur la situation des femmes dans d'autres pays, ayant un contenu qui me ressemble, et qui nous permet d'explorer des sujets tabous;
- VII. d'avoir les moyens d'être en santé physique et mentale;
- VIII. de m'impliquer en société;
- IX. d'afficher, ou non, mon identité selon mes croyances religieuses, mon orientation sexuelle, mes convictions politiques, mes goûts et toutes autres caractéristiques qui composent ma personne;
- X. d'avoir des services en français.

Afin d'assurer ces droits, j'ai besoin :

- d'être adressée en tant que personne unique;
- de vivre des événements marquants à travers des liens avec ma communauté;
- d'ateliers d'affirmation de soi et de sensibilisation afin que je sois agente de prévention et en mesure de contrer la discrimination sous toutes ses formes;
- d'avoir et d'être une modèle accessible autant auprès de mes pairs, que des élèves au primaire;
- de connaître et d'avoir accès aux ressources qui sont à ma portée;
- d'avoir accès à une intervenante professionnelle dans mon école;
- de savoir que mes collègues garçons font partie de la solution.

J'ai le droit d'être consciente de cette charte et que tous ces droits et besoins soient connus et respectés.

La délégation jeunesse est composée de Félix Arseneault-Waalwijk (Barrie), Ajà Besler (Sarnia), Héloïse Chartrand (Kingston), Asha Dirir (Ottawa), Carine Labrecque (Sturgeon Falls), Geneviève LaTour (St-Albert), Melyssa Mineault (Iroquois Falls), Patrick Racine (Val Caron), qui le disent avec des mots de femmes, qui en ont assez d'entendre «et puis après». TA TROUSSE D'ALLIÉE

C'EST QUOI UNE ALLIÉE ?

« Ça veut dire connaître et être sensible au sujet du harcèlement et de la violence. »

Un.e alliée est une personne qui travaille dans le but de mettre fin à l'oppression, soit dans son milieu scolaire, entre ami.e.s, au sein de sa famille, au travail ou tout autre contexte personnel et /ou professionnel. Un.e alliée est solidaire à son ami.e !

TROUSSE DE L'ALLIÉE

COMMENT ÊTRE UNE ALLIÉE

Les 5 étapes pour être une alliée

1 VA DE L'AVANT : Pose des actions concrètes pour changer les choses, dénoncer l'oppression, les injustices et/ou les actes de violence. Travaille activement à briser les stéréotypes et les diverses formes d'oppression.

2 PRENDS DU REcul : Reconnaîs tes privilèges et prends du recul lorsque tu prends trop de place. Seules les personnes qui sont « victimes » d'oppression sont les expert.e.s de leur oppression. Écoute-les !

3 INFORME-TOI : C'est TA responsabilité de t'informer sur les diverses formes d'oppressions/actes de violence. Informe-toi sur les divers moyens qui te seront utiles à aider une personne en aide. (Tu peux te référer à notre page de ressources)

4 RECONNAIS TES ERREURS : Nous sommes tous.tes humain.e.s et de ce fait nous commettons tous et toutes des erreurs. Rappelle-toi que le travail d'un.e alliée est une éducation à longue vie (à long terme). Trouve l'erreur que tu as commise, apprends de cette erreur, sois responsable et « va de l'avant ». Ne t'attarde pas sur cette erreur, mais ne la refais pas non plus. Si quelqu'un te reproche d'une erreur commise, prends le temps de comprendre pourquoi il.elle t'a reproché.e, avant de répondre.

5 RECONNAIS TES LIMITES : N'aies pas peur de demander de l'aide. Ne prends pas toute la charge sur tes épaules. N'aies pas peur non plus de faire connaître tes limites à la personne que tu aides.

CRÉER SON PROPRE RÉSEAU D'APPUI

Un bon réseau d'appui est nécessaire pour aider ceux et celles à qui tu viendras en aide, ainsi que pour t'aider toi-même. Ceci t'aidera aussi à avoir une bonne santé mentale. Tout le monde a besoin d'aide à un moment donné. Ton réseau d'appui te servira à en trouver lorsque tu en auras besoin.

Un bon réseau d'appui contient une variété de personnes à qui tu peux te référer pour une variété de formes d'appui :

- ▷ Tes ami.e.s
- ▷ Ton partenaire (chum/blonde)
- ▷ Les membres de ta famille
- ▷ Des tuteur.trice.es
- ▷ Tes enseignant.e.s
- ▷ Des conseiller.ère.s en orientation
- ▷ Des professionnel.le.s de la santé mentale (psychologue, médecin, etc..)
- ▷ Des membres du personnel de l'école

<http://www.studentsagainstd Depression.org/get-support/building-support-networks/building-a-good-support-network/>

Plusieurs personnes ont recours à différents types d'appui. Certaines personnes ont besoin d'être écoutées, d'autres ont besoin d'être distraites. Voici quelques exemples d'activités qui peuvent t'être utiles :

- ▷ Écrire un journal intime
- ▷ Lire un livre
- ▷ Prendre un bain
- ▷ Cuisiner
- ▷ Regarder un film
- ▷ Écouter de la musique
- ▷ Boire une tasse de thé
- ▷ Passer du temps avec un.e ami.e
- ▷ Prendre une sieste
- ▷ Faire du bricolage

<http://www.sascottawa.org/self-care.html>

ÉTAPES POUR CRÉER TON RÉSEAU D'APPUI

Dresse une liste de personnes qui peuvent t'appuyer, ainsi que des activités que vous pouvez faire ensemble, ou seule.

Sois réaliste ! Ne t'attends pas à ce que cette personne soit disponible 24 heures sur 24. Prends du temps pour toi-même aussi.

Aide tes personnes d'appui à t'aider ! Pas tout le monde peut comprendre ce que tu vis. De ce fait, si quelqu'un est prêt.e à t'appuyer, donne-lui des ressources pour qu'il.elle puisse bien t'accommoder (tes besoins). Tu peux lui donner une liste d'activités que tu aimes faire comme référence.

<http://www.studentsagainstd Depression.org/get-support/building-support-networks/building-a-good-support-network>

RÉPONSES PAGE 8 - 9

1. Quand a-t-on célébré la première Journée internationale des femmes ?

Réponse : a

La première Journée internationale des femmes a été célébrée le 19 mars 1911. Ce jour-là, plus d'un million de femmes et d'hommes ont affirmé leur appui à la cause en participant à des manifestations.

2. Quels pays ont été les premiers à célébrer la Journée internationale des femmes ?

Réponse : b

La première Journée internationale des femmes a été célébrée le 19 mars 1911 en Autriche, au Danemark, en Allemagne et en Suisse.

3. Selon les données autodéclarées, quel pourcentage des femmes ayant été victimes d'un crime violent en 2009 l'a signalé à la police ?

Réponse : c

Il arrive souvent que les gens ne signalent pas aux autorités avoir été victimes de violence. En fait, seulement le tiers des femmes victimes d'un crime violent ont alerté la police.

4. Quel pourcentage des victimes d'agressions sexuelles sont des femmes ?

Réponse : a

Les femmes constituent la majorité des victimes d'agression sexuelle selon les données policières (87%).

5. Les femmes sont le plus souvent victimes de violence aux mains d'une personne qu'elles connaissent.

Réponse : vrai

Les femmes sont le plus souvent agressées par une personne qu'elles connaissent : un conjoint, un ex-conjoint ou un autre partenaire intime dans environ 41 % des crimes violents contre des femmes ayant été signalés à la police, et d'autres membres de la famille ou des connaissances dans 42 % de ces crimes.)

6. Au fil des années, la FESFO a créé plusieurs fascicules portant sur la violence faite aux filles et aux femmes ?

Réponse : vrai

Le Sans Détour, le Coude-à-coude, le Cargo, Mon féminin, ça m'appartient et bientôt le zine collectif de Traçons-les-limites sont tous des zines créés par la FESFO, dans le but d'engendrer une discussion sur la violence faite aux filles et aux femmes et offrir des ressources à la jeunesse franco-ontarienne.

7. « Affirmation de soi », l'atelier destiné aux filles de la 9e à la 12e année, est l'atelier de sensibilisation le plus ancien (de plus longue date) de la FESFO ?

Réponse : vrai

L'atelier a été animé pour plus de 20 ans ! Cet atelier permet d'aborder plusieurs thèmes, tout en alliant l'objectif de sensibiliser les jeunes filles à la problématique de la violence.

Référence : <http://www.cfc-swc.gc.ca/commemoration/iwd-jif/know-saviez-fra.html>

LIGNE DE CRISE ET SERVICES D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX VICTIMES DE VIOLENCE

	Pour femmes seulement
	Espace positif pour les personnes LGBTQ
	Ressources disponibles pour les personnes trans

TOUTE LA PROVINCE :

Campagne provinciale Traçons-les-limites :
<http://www.tracons-les-limites.ca/>

Jeunesse, J'écoute : 1.800.688.6868
(<http://www.jeunessejecoute.ca>)

SOS-suicide : 1.800.595.5580
(www.sos-suicide.org)

Ligne de soutien pour femmes touchées par la violence : 1.877.FEMAIDE (1 866 860-7082)
(www.briserlesilence.ca www.femaide.ca) ♀

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes : 613.233.7614 ou 1.877.232.2610
(<http://crcvc.ca/fr>)

211 Canada est une ligne d'information gratuite, confidentielle et multilingue qui peut aider à trouver une vaste gamme de services communautaires, sociaux, et gouvernementaux et de services de santé.

CENTRES DE RESSOURCES PROVINCIALES :

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes: 613.241.8433 (www.aocvf.ca) 

Joues le jeu « Où est Zoé », un jeu en ligne portant sur des situations réalistes de violence faite aux filles
(<http://www.metrac.org/replay/fr/index.html>)



Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes : Pour trouver le bureau du SOAIV le plus près de chez toi, communique avec la ligne d'aide aux victimes au 1.888.579.2888 ou le 416.314.2447.
(<http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/vw/vwap.asp>)

NORD :

Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes : 705.272.2598 ou 1.877.264.4208
(http://www.csrvcars.com/fr_welcome.html)

Services de Counselling de Hearst, Kapuskasing et Smooth Rock Falls : 705.335.8468
(<http://counsellinghks.ca>)

Programmes de counseling Nord du Supérieur : 1.877.895.6677 (www.nosp.on.ca)

Association canadienne pour la santé mentale : 705.267.8100 (www.cmhact.ca)

Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario : CALACS francophone du district de Cochrane : 705.360.5657 ou 1.888.360.5657
(www.centrepasserelle.ca) ♀ 

Centre des femmes francophones du nord-ouest de l'Ontario : 807.684.1955 ou 807.854.9001
(www.cffnoo.com) ♀ 

SUD :

Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara : 905.734.1141 ou 905.528.0163
(www.centredesantecommunautaire.com) 

Coast : 905.972.8338 (<http://coasthamilton.ca>)

Carrefour des femmes du Sud-Ouest de l'Ontario :
CALACS de la région du Sud-Ouest : 519.858.0954
ou 1.888.858.0954 (www.carrefourfemmes.on.ca) ♀

Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de
Windsor-Essex : 519.253.3100 ou 519.253.9667

Oasis Centre des femmes : 416.591.6565 ou
905.454.3332 (www.oasisfemmes.com) ♀

Colibri – Centre des femmes francophones du comté
de Simcoe : 705.797.2060 (www.centrecolibri.ca)
♀

EST -OTTAWA :

Tel-Aide Outaouais : 613.741.6433 ([http://www.tel-
aide-outaouais.org/](http://www.tel-
aide-outaouais.org/))

Ligne de crise pour enfants, jeunes et familles de
l'Est de l'Ontario : 613.260.2360 ou 1.877.377.7775
(<http://www.icrs.ca/fr>)

Services aux victimes d'Ottawa : 613.238.2762
(<http://www.ovs-svo.com/fr/>)

Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa :
613.729.1000, 613.260.2360 (crise) ou 1 877
377.7775 (crise) (<http://www.ysb.on.ca/>)

Ligne de crise en santé mentale : 613.722.6914 ou
1.866.996.0991 (www.crisisline.ca)

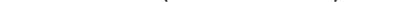
La Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux
femmes (COCVFF): 613.237.1000 ([http://www.
octevaw-cocvff.
ca/fr/projects/je-peux-manifester-le-changement](http://www.
octevaw-cocvff.ca/fr))



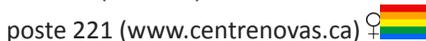
Grace Arbour : 613.938.2799 (www.ynis.ca)

Organisme communautaire au service des
immigrants d'Ottawa : 613.725.0202 ou
613.725.5671 (<http://www.ociso.org>)

CALACS francophone d'Ottawa : 613.789.8096 ou
613.789.9117 (www.calacs.ca) ♀



Centre NOVAS – CALACS francophone de Prescott-
Russell : (femmes) 613.764.5700 ou 1.866.772.9922
poste 221 (www.centrenovas.ca) ♀



Service familiale catholique Ottawa: 613.233.8478
(<http://www.cfsottawa.ca>)

CENTRE :

Centre de l'enfant et de la famille : 705.566.3416,
705.869.1564 ou 1.877.272.4336
(www.childandfamilycentre.on.ca)

Le programme des Services d'orientation et d'aide
immédiate aux victimes : 705.522.6970

Centre Victoria pour femmes : 705.856.0065 ♀



1. LE CARGO (TRAÇONS-LES-LIMITES)

- Zine destiné aux jeunes garçons.
- Traite des enjeux reliés aux agressions à caractère sexuel
- Ressources et conseils sur comment abolir la violence à caractère sexuel.

2. ENSEMBLE (TRAÇONS-LES-LIMITES)

- Traite des mythes reliés à la violence faite aux filles et aux femmes
- Offre de l'information afin de reconnaître les agressions à caractère sexuel
- Offre des outils afin de pouvoir agir afin de changer les normes sociales

3. COUDE-À-COUDE

- Un recueil de témoignages et de ressources portant sur le harcèlement, les jeunes victimes d'actes criminels, le « empowerment » et encore plus !
- Le thème de cette troisième édition est « Nous avons tous un rôle » et souligne aussi la semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (SNSVAC)
- Briser la loi du silence et le cycle de la stigmatisation !

4. SANS DÉTOUR

- Un bulletin d'information pour les jeunes, rempli de ressources utiles
- Prévention de la violence
- Promotion des relations saines

5. TÊTE-À-TÊTE

- C'est quoi la santé mentale ?
- Comment aider un.e ami.e ?
- Les maladies mentales encore stigmatisées
- Le suicide, une affaire sérieuse !
- La dépendance et la consommation

Ce zine a été créé par les jeunes de l'atelier
« Traçons les limites », aux quatre Forums :
Ta région, ton impact! 2013. MERCI!

AVEC LA COLLABORATION DE



L'Union culturelle
des Franco-Ontariennes